



Accord amiable réduction préavis mais refus agence

Par **berette**, le **14/10/2010** à **10:50**

Bonjour,
Ne correspondant pas aux critères légaux pour pouvoir bénéficier d'un préavis locatif réduit à 1 mois, j'ai réussi à m'arranger avec mon propriétaire qui a accepté cette réduction. Malgré l'envoi d'une lettre en recommandé avec AR de la part du propriétaire, précisant qu'il donnait son accord pour la réduction du préavis, à l'agence s'occupant de gérer l'appartement, cette dernière refuse de réduire le préavis. En a-t-elle le droit? Peut-elle s'opposer à la décision du propriétaire alors qu'elle est juste censée être son mandataire?
Merci d'avance de votre réponse

Par **mimi493**, le **14/10/2010** à **11:59**

Vous en êtes où du congé ? Vous l'avez déjà envoyé ?
Que dit la lettre du bailleur, exactement ?

Par **berette**, le **14/10/2010** à **12:22**

Oui dès que j'ai eu l'accord du propriétaire, nous avons simultanément envoyé une lettre à l'agence. Dans la mienne je précisais que je donnais mon préavis et que j'avais obtenu l'accord du propriétaire pour le réduire à 1 mois. Le propriétaire a quant à lui précisé: *Je vous remercie de raccourcir à un mois le préavis de Melle X, locataire du T2 dont je suis propriétaire au XX.*
Je vous demande également de ne pas relouer cet appartement car je l'ai

*mis en vente.*rnL'agence a réceptionné les lettres le 7 octobre et comme je n'avais toujours pas de nouvelles le 12, je les ai rappelé et c'est là qu'ils m'ont précisé qu'ils avaient pas le droit de réduire le préavis par rapport à la loi (celle qui spécifie les critères pour bénéficier du préavis réduit)